

Communiqué de presse

FIBRE OPTIQUE

Etat des réseaux en fibre optique (FttH) : L'Arcep publie les conclusions de son analyse de terrain menée sur un échantillon d'équipements des réseaux FttH

Paris le 1er décembre 2022

Menée au cours du premier semestre 2022, cette analyse de terrain a porté sur un échantillon de 840 points de mutualisations (PM) et 3600 points de branchement optiques (PBO) répartis dans les zones moins denses (AMII, AMEL ou RIP) du territoire métropolitain. 50 départements étaient concernés et environ trois-quarts des PM visités étaient situés en zone d'initiative privée (AMII ou AMEL).

En raison des biais et des résultats non statistiquement représentatifs, liés aux modalités de sélection des équipements des réseaux analysés (PM et PBO) et à la taille de l'échantillon¹, cette analyse de terrain livre des enseignements uniquement qualitatifs.

Des défauts, en particulier sur l'état des câblages, ont été constatés sur une proportion non négligeable de PM et de PBO

La campagne de terrain a souligné les éléments suivants.

Seule la moitié des câblages des PM visités respecte les règles de l'art relatives à l'étiquetage des câbles et à leur organisation dans le PM. De plus l'état du câblage apparaît d'autant plus dégradé que le nombre de cordons raccordés au PM est important.

L'état des câblages des PBO visités – qui regroupe notamment la fixation des câbles de raccordement, la préparation des fibres non utilisées et l'étiquetage est globalement correct dans la majorité des cas. Toutefois une proportion non négligeable de PBO présente des difficultés à ce sujet qui pourraient éventuellement entraîner à moyen-terme des difficultés de qualité de service.

L'état « mécanique » des PM et PBO visités - qui recouvre notamment, pour les PM, l'intégrité de l'enveloppe extérieure, la présence des étiquetages, l'état de la serrure et de la tringlerie pour passages de câbles et pour les PBO l'intégrité de l'enveloppe, la présence des étiquetages, la fixation et l'accessibilité – est globalement correct. Toutefois une proportion non négligeable de PM présente des difficultés à ce sujet.

L'état des PBO installés en chambre (sous la voirie) est moins bon que pour les autres types de PBO (façade, immeuble, poteau). Les PBO sont souvent moins bien fixés lorsqu'ils se trouvent en chambre, et les enveloppes des PBO se révèlent moins étanches, avec une présence d'eau dans les boîtiers régulièrement constatée.

Enfin, de manière générale, l'état des infrastructures (PM et PBO) visitées en Ile-de-France apparaît globalement moins bon que l'état des réseaux visités dans les autres régions.

L'Arcep attire l'attention des opérateurs sur l'importance de corriger les défauts constatés et de mettre en place les mesures pour éviter la survenance de ces défauts à l'avenir afin d'assurer la pérennité des réseaux.

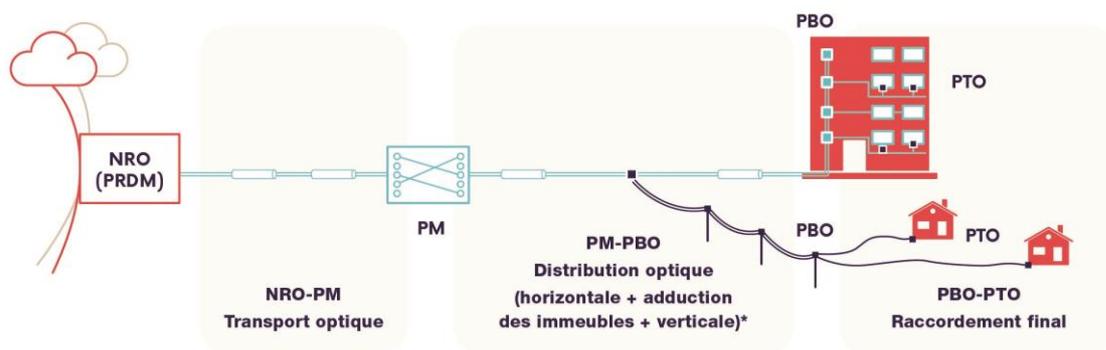
Dans la plupart des cas, les défauts constatés ne se traduisent pas aujourd'hui par des difficultés notables de qualité de service, qui peuvent résulter d'autres facteurs que l'état des infrastructures, par exemple le dimensionnement du réseau ou la conformité et la qualité des systèmes d'information.

¹ Il existe environ 240 000 PM en France à ce jour

Toutefois en l'absence de remise en état des infrastructures, les défauts constatés – étiquetages manquants, brassages anarchiques, problèmes d'intégrité des enveloppes etc... - pourraient rendre difficile l'exploitation et obérer à plus ou moins long terme le bon fonctionnement des réseaux.

Cette étude s'inscrit en complément des travaux interopérateurs techniques et opérationnels menés depuis fin 2019 afin de résoudre les difficultés d'exploitation observés sur les réseaux FttH (voir encadré ci-dessous).

L'ARCHITECTURE D'UN RÉSEAU EN FIBRE OPTIQUE



PRDM : point de raccordement distant mutualisé (uniquement en zones moins denses) **NRO** : nœud de raccordement optique **PM** : point de mutualisation
PBO : point de branchement optique **PTO** : point de terminaison optique

* Dans le cas des immeubles de zones très denses d'au moins 12 logements ou reliés à un réseau public d'assainissement visitable par une galerie elle-même visitable, le point de mutualisation peut être situé à l'intérieur de l'immeuble.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr
@ARCEP Facebook
LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Les actions mises en place par les opérateurs, sous l'égide de l'Autorité, pour améliorer la qualité de l'exploitation des réseaux en fibre optique

Face à l'augmentation des signalements de difficultés sur les réseaux en fibre optique, les services de l'Arcep animent depuis avril 2019 un groupe de travail avec tous les opérateurs en vue d'améliorer les conditions d'exploitation des réseaux FttH.

Dans ce cadre une première feuille de route avait été adoptée par les opérateurs en mars 2020 sur la mise en œuvre d'évolutions techniques et contractuelles, puis l'Autorité avait publié fin 2021 [un plan d'action complémentaire pour l'amélioration de la qualité de l'exploitation](#) qui s'appuyait sur trois grands axes :

- renforcement des contrôles des interventions : grâce à la mise en œuvre notamment d'un outil de notification en temps réel des interventions et l'analyse automatique des comptes-rendus d'interventions photos (CRI photos) ;
- limitation de la sous-traitance en cascade et renforcement de la formation des intervenants ;
- remise en état des infrastructures les plus accidentogènes ou dégradées.

Dans la continuité de ce plan d'action complémentaire, les opérateurs et les représentants de la filière Infrastructures Numériques se sont engagés fin septembre 2022, devant le ministre chargé des communications électroniques et du numérique, ainsi que devant la présidente de l'Arcep, sur quatre axes :

- mise en place d'une labellisation des intervenants et des entreprises validant les compétences des techniciens ;
- renforcement des contrôles à chaud des interventions grâce à la mise en place de e-intervention et au partage des calendriers hebdomadaires d'intervention des techniciens des opérateurs commerciaux (sur une vingtaine de réseaux d'initiative publique dans un premier temps) ;
- mieux contrôler la qualité des raccordements grâce à une trajectoire d'amélioration des CRI photos pour les rendre plus exploitables ;
- remise en état des infrastructures dégradées, incluant non seulement une remise en état matérielle du réseau mais également un réalignement des systèmes d'informations des opérateurs avec le terrain.

L'Arcep demeure vigilante à la mise en œuvre concrète et rapide de ces actions et engagements et en assure le suivi.

Les documents associés :

- [Le rapport de synthèse de l'étude terrain des points de mutualisation et des points de branchements hors zones très denses](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion